

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et trois  
Présents : 08 Le 08 Juin 2023 à 19 heures  
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT  
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.  
Christopher LATAPY, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Juin 2023

**Étaient présents** : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Mme Julie BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

**OBJET : 2023-024 Installation d'une ligne ORANGE pour la Salle des Fêtes et signature du devis ORANGE**

Sur proposition de Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation une ligne internet à la salle des fêtes. Il présente le devis d'ORANGE qui est de 35.99 €/mois pendant les 12 premiers mois et 55.99 €/mois avec un engagement de 12 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- D'installer une ligne ORANGE internet à la salle des fêtes,
- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis ORANGE.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Vote :**

- **Pour :** 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de séance  
Mme Julie BOUTOULLE

